



Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231213-DB20231225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 13 décembre 2023

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 – ENTRAIDE FUSCO

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Jean-Luc SCIEUX, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Cédric ORVOËN à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO, Marianne POULAIN à Ronan LOAS.

Absente : Nicole MONNIN

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS.

Présents : 28
Pouvoirs : 04
Absente : 01

n°25

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024 – ENTRAIDE FUSCO

Rapporteur : Anne-Valérie RODRIGUES

Fondée en 2020, l'objectif de l'association « Entraide Fusco » est de développer et renforcer le lien et la cohésion entre les militaires, anciens militaires, réservistes, servant ou ayant servi au sein de la Force maritime des Fusiliers marins et Commandos (FORFUSCO).

Pour cela, l'association propose une assistance morale, matérielle ou financière aux fusiliers marins et commandos ainsi qu'à leurs familles.

Afin de manifester notre solidarité au profit des marins déployés en opérations extérieures (OPEX) en cette fin d'année 2023, la mairie souhaite accorder une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association pour que perdure l'action de soutien aux soldats éloignés de leurs familles en cette période.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 28 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 30 novembre 2023 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la proposition d'attribuer la somme de 300 € ;
- **AUTORISE** le maire à procéder au versement.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire